



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM BEAUPREAU 23 RUE DU MARECHAL FOCH 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MR MAXIME RAPIN, gérant de la société 3MI, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 25 RUE SAINT PIERRE ANDREZE 49600 BEAUPREAU EN MAUGES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	RAPIN MAXIME 25 RUE SAINT PIERRE 49600 ANDREZE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM BEAUPREAU 23 RUE DU MARECHAL FOCH 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MR MAXIME RAPIN, gérant de la société 3MI, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 25 RUE SAINT PIERRE ANDREZE 49600 BEAUPREAU EN MAUGES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	RAPIN MAXIME 25 RUE SAINT PIERRE 49600 ANDREZE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CM BEAUPREAU 23 RUE DU MARECHAL FOCH 49600 BEAUPREAU EN MAUGES

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

MR MAXIME RAPIN, gérant de la société 3MI, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 25 RUE SAINT PIERRE ANDREZE 49600 BEAUPREAU EN MAUGES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	RAPIN MAXIME 25 RUE SAINT PIERRE 49600 ANDREZE
Nombre de parts	500
Montant versé	5 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 février 2026

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06

